

COMMUNE DE JUSSAC

**délibération :
D2024_3_2**

L' an deux mille vingt quatre, le vendredi 13 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 04 Septembre 2024

Présents : 9

Présents : Madame BASTIEN Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur VIOLLE Willy, Madame DELHOSTAL Anne

Votants : 13

Pouvoirs :

Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Michel
Madame LINARD Danielle a donné pouvoir à Madame BASTIEN Joëlle
Monsieur SCIORETO Cyrille a donné pouvoir à Monsieur RODIER Jean-François
Monsieur ROUX Hervé a donné pouvoir à Madame DELHOSTAL Anne

**Objet : Subventions aux
associations 2024**

Absent(s) : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur ARNAL André, Madame MALHERBES Caroline, Monsieur ROFFY Jacques, Monsieur PRIVAT Jean

Excusé(s) : Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick, Madame LINARD Danielle, Madame PRADEL Céline, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur ROUX Hervé

Secrétaire de Séance : Madame Caroline MALHERBES

Suite aux travaux de la Commission "animation, culture, jeunesse et vie associative" réunie le 17 mai 2024, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions aux associations **pour l'année 2024 selon la répartition ci-dessous** :

ASSOCIATIONS COMMUNALES	Proposition	Proposition exceptionnelle	Réserve	Observations
OCCE Ecole	3300€		2500€*	*Réserve classe découverte
APE	2300€			
Amicale Classe 69				Pas de demande de subvention
Amicale des Retraités	300€			
Anciens Combattants AFN	450€			
CAJ	1900€			
CJRPJ	1000€			
Comice Agricole			400€	Seulement si demande de subvention en dûe forme
ACCA Diane Jussacoise	350€			
Camion RC15	200€			
Cantal Ecoute Cancer	150€			
Familles Rurales	500€	500€		500€ non versé en 2023
Gymnastique volontaire	500€			
Jussac Padel Tennis Club	1000€	300€		Voyage Roland Garros
Retraite sportive Vallée de l'Authre	300€	200€		Manifestation danse
Ancien U.S.J				Pas de demande de subvention
Line Danse and Co	150€			
Comité des fêtes			2000€	Seulement si demande de subvention en dûe forme
Pétanque Jussacoise	300€			
Talents aiguilles			250€	Seulement si demande de subvention en dûe forme
Team Lavigne			150€	Seulement si demande de subvention en dûe forme
Retraite heureuse au pré				Pas de demande de subvention
SOUS TOTAL	12700€	1000€	5300€	

ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES	Proposition	Proposition exceptionnelle	Réserve	Observations
Donneurs de sang bénévoles	300€			
Amicale des Prés Verts			200€	Plus de nouvelles
RC St Cernin				Pas de demande de subvention
GVA	700€			
Handball NRJSC			300€	Pas de retour de document seulement une demande de subvention exceptionnelle
Ping du Pays de Naucelles			150€	Seulement si demande de subvention en dûe forme
Vergers de la Vallée de l'Authre			250€	Seulement si demande de subvention en dûe forme
USVA	2000€			
SOUS TOTAL	3000€	0€	900€	

ASSOCIATIONS EXTERIEURES	Proposition	Proposition exceptionnelle	Réserve	Observations
ADMR St Cernin	200€			
AMF THELETHON	200€			
Foyer Socio-éducatif (collège St Cernin)	150€			
Prévention routière	50€			
GVA Aurillac France St Cernin				
Restos du Cœur	400€			
Épicerie sociale ABC	200€			
France Alzheimer 15				Donne une année sur l'autre
ASED Cantal			150€	Seulement si demande de subvention en dûe forme
Secours Catholique	200€			
SPA Antenne Aurillac	150€			
SOUS TOTAL	1550€	0€	150€	

PROPOSITION (€)	PROPOSITION EXCEPTIONNELLE (€)	RESERVE EN EUROS (€)	TOTAL GENERAL
17 250€	1 000€	63 50€	24 600€

Il est précisé que les subventions votées seront mises en paiement à leurs bénéficiaires après fourniture des documents comptables et de gestion demandés.

Monsieur le Maire rappelle que les membres du conseil municipal par ailleurs membres bénévoles dirigeants d'associations concernées ne sont pas appelés à voter ni à débattre, sont concernés :

MR ARNAL (Pétanque Jussacoise), MR ANDRE (ACCA La Diane Jussacoise), et MME MALHERBES (Familles Rurales).

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** le tableau des subventions aux associations ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2024 de la Commune au chapitre 65.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme
Le Maire,
Jean-François RODIER

